



Affaire 0858 – TREILLE 2
Projet de logements villageois
Chemin de la Treille 2
1297 Founex

CHEMIN DE LA TREILLE 2 1297 FOUNEX

CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS EN PPE AVEC PARKING SOUTERRAIN

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Indice D du 24 avril 2026



SOMMAIRE

PRESENTATION DU PROJET	4
CFC 111 – DEFRICHAGE	5
CFC 112 – DEMOLITION	5
CFC 113 – ASSAINISSEMENT DE SITES CONTAMINES	5
CFC 115 – TRAVAUX PREPARATOIRES	5
CFC 131 – CLÔTURES	5
CFC 172 – TRAVAUX SPECIAUX	5
CFC 201 – TERRASSEMENT	5
CFC 211.0 – INSTALLATION DE CHANTIER	5
CFC 211.1 – ECHAFAUDAGES	5
CFC 211.4 – CANALISATIONS INTERIEURES	5
CFC 211.5 – BETON ET BETON ARME	5
CFC 211.6 – MACONNERIE	6
CFC 212.2 – ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON	6
CFC 217 – ELEMENTS D’ABRIS	6
CFC 214 – CHARPENTE	6
CFC 215.2 – FACADE VENTILÉE EN BOIS	6
CFC 221 – MENUISERIES EXTERIEURES	6
CFC 222 – FERBLANTERIE	6
CFC 224 – ETANCHEITE	7
CFC 226 – CREPISSAGE DES FACADES	7
CFC 228 – STORES EN TOILE	7
CFC 230 – INSTALLATIONS ELECTRIQUES & TELEPHONIQUES	7
CFC 237 – DISPOSITIF DE SECURITÉ, ALARME	10
CFC 241 – PRODUCTION DE CHALEUR	10
CFC 242 – DISTRIBUTION DE CHALEUR	10
CFC 244 – VENTILATION SIMPLE FLUX AMENEE DE L’AIR PAR LES FENETRES	11
CFC 250 – SANITAIRES	12
CFC 258 – CUISINES	13
CFC 261 – ASCENSEURS	13
CFC 271 – PLATRERIE	13
CFC 272 – OUVRAGES METALLIQUES	14
CFC 273 – MENUISERIES INTERIEURES	14
CFC 275 – SYSTEME DE VERROUILLAGE	15
CFC 281 – CHAPES	15

CFC 281.6 – CARRELAGES ET FAIENCES	15
CFC 281.7 – PARQUETS.....	15
CFC 285 – PEINTURE	15
CFC 287 – NETTOYAGE BATIMENT	16
CFC 421 – AMENAGEMENTS EXTERIEURS	16
RECEPTION DES TRAVAUX	17
CONDITIONS D’EXECUTION	18

PRESENTATION DU PROJET

Le projet est constitué de deux bâtiments d'habitations avec une surface PPE projetée d'environ 2'710 m² et un volume SIA 116 d'environ 19'493 m³.

Les bâtiments se composent de 24 logements, et d'un sous-sol commun avec 40 places de parking.

Le sous-sol reçoit également un local vélos d'une capacité de 52 vélos, 11 places pour les deux-roues et 10 box fermés pour les véhicules.

Le projet prévoit deux bâtiments, Immeuble A et B avec une toiture deux pans.

Chacun des bâtiments comprendra un sous-sol, rez-de-chaussée, deux étages et combles habitables avec rampant.

Les logements 3 et 4 pièces situés dans les deuxièmes étages sont des duplex avec un escalier droit ou colimaçon pour accéder aux combles.

La parcelle du projet est occupée par une villa à démolir et de nombreux arbres pour certains à abattre.

La construction visera le label Minergie.

Les principales dimensions et caractéristiques de l'ouvrage sont présentées sur les plans d'architecte.

CFC 111 – DEFRICHAGE

Défrichage et abattage selon plan d'abattage, protection des arbres conservés, selon demandes des autorités.

CFC 112 – DEMOLITION

Démolition, dépollution de la villa existante sur la parcelle actuelle.

CFC 113 – ASSAINISSEMENT DE SITES CONTAMINES

Eléments potentiellement pollués de la villa à démolir et du terrain, selon rapport analyse et sols.

CFC 115 – TRAVAUX PREPARATOIRES

Démolition des revêtements et petits ouvrages béton d'aménagements extérieurs.

Décapage de la terre végétale et revalorisation.

Dépose des poteaux Swisscom et évacuation.

Déplacement de l'armoire d'éclairage public à l'angle Nord-Est de la parcelle.

CFC 131 – CLÔTURES

Fermeture de chantier en barrière de type Müba ou en tôle pleine. A la sortie du chantier, il est prévu un décroqueur de camion ou solutions alternatives pour garantir en tout temps la propreté des chaussées.

CFC 172 – TRAVAUX SPECIAUX

Réalisation de parois berlinoises, selon prescriptions du géotechnicien.

CFC 201 – TERRASSEMENT

Le terrassement en pleine masse l'excavation du terrain naturel et l'évacuation.

CFC 211.0 – INSTALLATION DE CHANTIER

L'installation de chantier, y compris le traitement des eaux pendant toute la durée des travaux.

CFC 211.1 – ECHAFAUDAGES

Échafaudages de type lourd (300 kg/m²), nécessaires pour l'installation de la brique CAPO.

Pont de ferblantier pour les zones rampantes au niveau du toit.

CFC 211.4 – CANALISATIONS INTERIEURES

Canalisations sous radier sous-sol et canalisations EU et EC.

Il est prévu un bassin de rétention, et introductions, ainsi que des modifications des réseaux et services, selon dimensionnement de l'ingénieur civil.

CFC 211.5 – BETON ET BETON ARME

Radier en béton armé dimensionné selon exigences de l'ingénieur civil.

Les murs et des dalles sont en coffrage de type II, une partie des façades sont composées de briques type CAPO 425 isolées.

Murs des sous-sols et des cages d'escaliers en béton.

Murs des étages dans les appartements en béton armé selon les exigences de l'ingénieur civil.

Dalles intermédiaires en béton armé dimensionnées selon les exigences de l'ingénieur civil.

CFC 211.6 – MACONNERIE

Murs du sous-sol en maçonnerie non porteuse en plots de ciment.
Carottages diamètre 100 à 200 mm.
Garde-corps provisoires dans les escaliers.

CFC 212.2 – ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON

Piliers au sous-sol en béton préfabriqués, et escaliers demi-tourants, droits et paliers intermédiaires en préfabriqués.

CFC 217 – ELEMENTS D'ABRIS

Abris de protection civile réalisés selon les normes, comprenant 55 places et 3 WC au total, répartis entre les deux compartiments.

CFC 214 – CHARPENTE

Charpente en bois composée de pannes et de chevrons, traitement insecticides et fongicides.
Barrière vapeur.
Isolation en laine de verre posée entre chevrons, selon les prescriptions du rapport thermique.
Isolation sous-toiture en panneaux type Pavatherm posés sur chevron, selon les prescriptions du rapport thermique.
Sous-couverture, lattage et contre-lattage en sapin brut.
Grilles anti-insectes en tôle perforée pour la ventilation de la toiture.
Avant-toits, plates-bandes, chanlattes, virevents en panneaux 3 plis sapin à peindre.
Lambrissage extérieur sous les chevrons, teinte dito façade en bois.
Couverture du toit en pente en tuiles plates traditionnelles rouge naturel.

CFC 215.2 – FACADE VENTILÉE EN BOIS

Une partie des façades sera composé d'un bardage en bois fixé sur la structure en béton armé.
Les claustras sur les balcons mitoyens seront en ossature et lames bois, selon concept architectural.

CFC 221 – MENUISERIES EXTERIEURES

Fenêtres, porte-fenêtres et coulissants à levage bois, essence selon choix des Maîtres de l'ouvrage.
Finitions intérieures et extérieures, imprégnation huile type Aquadeck, teinte selon choix des Maîtres de l'ouvrage.
Châssis type Velux en toiture pour les appartements des combles, ouverture motorisée.
Vitrerie en verre isolant conforme au coefficient selon rapport thermique et selon les directives de la SIGAB (Institut Suisse du verre dans le bâtiment).

CFC 222 – FERBLANTERIE

Couvertines sur les acrotères dans les étages des balcons et terrasses en aluminium thermolaqué teinte IGP à choix de l'architecte.
Trop-pleins en inox.
Teintes selon choix de l'architecte, du Maître de l'ouvrage et des autorités compétentes.
Descentes E.P seront en façade.

CFC 224 – ETANCHEITE

Étanchéité sur sous-sol en monocouche.

Étanchéité monocouche des balcons avec dalles 50x50 ou 60x60cm sur plots réglables, selon concept architectural.

Étanchéité bicouche isolée des terrasses avec dalles 50x50 ou 60x60cm sur plots réglables, selon concept architectural.

CFC 226 – CREPISSAGE DES FACADES

Crépiage des façades en briques CAPO y compris protection des ouvrages adjacents et des menuiseries.

CFC 228 – STORES EN TOILE

Store vertical en toile micro-perforée dans toutes les pièces avec commande électrique, action par télécommande.

Les fenêtres de toit seront équipées d'un store intérieur.

Couliasses de guidage seront en applique dans l'embrasure, teinte de la toile, selon le choix du Maître de l'ouvrage.

Les terrasses des appartements du deuxième étage seront équipées de stores bannes.

CFC 230 – INSTALLATIONS ELECTRIQUES & TELEPHONIQUES

Introduction depuis les réseaux électriques et téléphoniques existants.

Alimentation des tableaux généraux des immeubles dans le sous-sol.

La distribution se fera dans les radiers, les dalles et les murs.

Chemins de câbles uniquement au sous-sol dans les locaux techniques.

Alimentations et raccordements des installations communes, des ascenseurs et des installations de chauffage et de ventilation.

Comptage centralisé dans un seul local électrique au sous-sol pour tous les logements et toutes les surfaces communes.

Comptage séparé prévu pour les locaux techniques, la distribution de chaleur et les monoblocs de ventilation.

Installation de panneaux photovoltaïques destinés à alimenter la production de chaleur et les monoblocs de ventilation avec réinjection du solde sur le réseau électrique.

Tubes vides pour véhicules électriques.

Tubes vides à l'entrée du logement pour une centrale d'alarme depuis le tableau électrique.

Éclairage et prises selon descriptif suivant :

Sous-sol et communs

Parking

Luminaires LED pour éclairage des zones de circulation selon les besoins.

Éclairage commandé par détecteurs de présence.

Éclairage et balisage de secours selon concept de sécurité.

Alimentation pour la porte automatique garage (générale et du potelet de commande).

Prises parking pour l'entretien.

Places de stationnement et Box

Gestion de la recharge des véhicules électriques conformément aux prescriptions.

Depuis chaque place de stationnement ou depuis chaque box, équipement d'une boîte et d'un tube vide avec aiguille vers le local électrique pour l'équipement futur d'une prise pour véhicule électrique depuis le comptage de l'appartement, ou raccordement sur le système de distribution "intelligent" de recharge de véhicules.

Locaux techniques (chauffage, ventilation, électrique)

Luminaires LED selon surface des locaux, interrupteurs et prises.
Alimentation de toutes les installations techniques telles que les PAC, monoblocs de ventilation, accumulateurs ECS, pompes de relevage ainsi que tous les tableaux reliés à ces installations.
Prises pour l'entretien.

Autres Locaux (dépôts, concierge)

Luminaires LED selon surface des locaux, interrupteurs et prises.
Prises pour l'entretien.

Locaux poussettes

Luminaires LED commandés par détecteur de présence.

Caves PPE

Chaque cave sera équipée d'un luminaire commandé par interrupteur ainsi que d'une prise de courant.
L'ensemble sera raccordé sur le comptage individuel de l'appartement correspondant.

Couloirs des caves

Luminaires LED commandés par détecteur de présence.

Couloirs de distribution, paliers et escaliers du sous-sol au deuxième

Luminaires LED selon choix de l'architecte, commande par détecteur de présence, emplacement et programmation à définir.
Prises pour l'entretien des escaliers et des paliers.
Interphone à intégrer dans le bloc de boîtes aux lettres ou dans la façade.
Éclairage et balisage de secours selon concept sécurité incendie.

Cage d'ascenseurs

Alimentation du tableau d'ascenseur (moteur).
Alimentation du circuit d'éclairage et prises de la cabine et de la trémie.

Aménagements extérieurs

Luminaires LED pour l'extérieur disposés selon plan des aménagements extérieurs, modèle selon choix de l'architecte.
Gestion de l'éclairage sur sonde crépusculaire et horloge.

Appartements selon configuration de l'appartement et du nombre de pièces
Plan électrique par appartement à venir en remplacement du descriptif ci-dessous

Hall & Couloir(s)

. Point(s) lumineux au plafond selon configuration.
. Interrupteur(s) va et vient selon configuration.
1 prise triple.
1 tableau individuel d'appartement intégré dans un bloc d'armoire.
1 espace multimédia intégré ou sous le tableau d'appartement.
1 poussoir sonnette avec plaque nominative, situé vers porte d'entrée de l'appartement.
1 interphone avec sonnette intégrée dans le hall vers la porte d'entrée de l'appartement en liaison avec la porte d'entrée de l'immeuble.

Séjour

- . Point(s) lumineux au plafond selon configuration.
- . Interrupteur(s) selon configuration.
- 3 prises triples.
- 1 prise fibre optique.
- 1 boîte et tube vide pour multimédia.
- 1 thermostat d'ambiance.

Balcon/Terrasse selon configuration

- 1 point lumineux au plafond (type de luminaire selon choix de l'architecte).
- 1 interrupteur simple dans le séjour ou dans la cuisine.
- 1 prise extérieure étanche.

Cuisine

- 1 point lumineux au plafond selon configuration.
- 1 interrupteur simple selon configuration.
- 1 prise triple vers coin repas.
- 2 prises triples ménagères sur plan de travail.
- 1 interrupteur simple sur crédence pour éclairage sous meubles hauts.
- 1 prise T13 pour spots ou bandeau LED sous mobilier haut (sans fourniture lustrerie).
- 1 prise T13 pour la hotte de ventilation.
- 1 prise T13 réfrigérateur / congélateur.
- 1 prise T13 pour four micro-ondes.
- 1 prise T23 pour lave-vaisselle.
- 1 prise T25 pour platine de cuisson.
- 1 prise T25 pour four.

Salle de bains

- 1 point lumineux au plafond.
- 1 alimentation pour l'armoire de toilette.
- 1 interrupteur simple (commande plafonnier et armoire de toilette sur même interrupteur).
- 1 prise sur lavabo.
- 1 prise pour lave-linge selon configuration.

Salle de douches

- 1 point lumineux au plafond.
- 1 alimentation pour l'armoire de toilette.
- 1 interrupteur simple (commande plafonnier et armoire de toilette sur même interrupteur).
- 1 prise sur lavabo.
- 1 prise pour lave-linge selon configuration.

WC (seul)

- 1 point lumineux au plafond.
- 1 interrupteur simple.
- 1 prise pour lave-linge selon configuration.

Chambre principale

- 1 point lumineux au plafond.
- 1 interrupteur simple.
- 3 prises triples.
- 1 boîte vide multimédia.

1 thermostat d'ambiance.

Chambre(s) secondaire(s)

1 point lumineux au plafond.
1 interrupteur simple.
3 prises triples.
1 boîte vide multimédia.
1 thermostat d'ambiance.

Stores

1 alimentation par store raccordement de store commandé par télécommande.

CFC 237 – DISPOSITIF DE SECURITÉ, ALARME

Il n'est pas prévu l'équipement d'un système d'alarme pour les appartements.
L'installation d'une alarme sans fil peut être proposée et sera à la charge des futurs propriétaires.

CFC 241 – PRODUCTION DE CHALEUR

Fourniture, pose et raccordement d'une pompe à chaleur centralisée saumure/eau raccordée sur des sondes géothermiques (6 unités) et située au sous-sol.
Eau chaude sanitaire priorisée, géocooling (système de rafraîchissement restreint), compteur de chaleur avec acquisition de données par M-Bus, MCR pour automatisation du bâtiment.

CFC 242 – DISTRIBUTION DE CHALEUR

À partir de l'accumulateur de chaleur, alimentation en direct du groupe de chauffage de sol situé au sous-sol du bâtiment B.

Fourniture, pose et mise en œuvre d'un réseau de conduites de distribution pour l'alimentation des coffrets, puis des boucles de chauffage de sol dans les appartements. Ce groupe alimente les bâtiments A et B.

Restitution de chaleur dans les appartements au moyen d'un système de chauffage au sol à basse température.

Chaque pièce sera équipée de thermostat d'ambiance (hors salles d'eau, cuisine et couloir) agissant sur des vannes électriques placées sur les départs des boucles de chauffage au sol.

En période estivale, le champ géothermique permet la mise en œuvre d'un rafraîchissement naturel par free-cooling. Ce mode de fonctionnement s'active automatiquement lorsque les conditions extérieures le permettent et vise à abaisser modérément la température intérieure, avec une consommation énergétique très limitée.

Il est précisé que ce système ne constitue pas une climatisation active, mais un dispositif de rafraîchissement passif destiné à améliorer le confort d'été de manière mesurée et respectueuse de l'environnement.

Les températures de confort en période de chauffage ont été définies conformément aux concept énergétique, aux normes SIA en vigueur ainsi qu'à la réglementation applicable :

- Salles de bain : 21 à 22 °C
- Séjours / salons : 19 à 21 °C
- Chambres : 18 à 20 °C

Les salles de bain ne disposent pas de thermostat individuel afin d'assurer une température constante et confortable. En mode chauffage, le plancher chauffant y demeure actif en continu.

En période de rafraîchissement estival, les servomoteurs des circuits desservant les salles de bain se ferment automatiquement, afin d'éviter tout refroidissement inapproprié de ces locaux et prévenir toute sensation d'inconfort.

Le système de free-cooling permet un abaissement de la température ambiante de l'ordre de 1 à 3 °C, selon les conditions extérieures. Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un système de climatisation, mais d'un rafraîchissement léger.

L'efficacité de ce dispositif repose également sur la mise en œuvre de mesures passives complémentaires, telles que la fermeture des stores, l'utilisation de protections solaires et une gestion appropriée des apports solaires.

CFC 244 – VENTILATION SIMPLE FLUX AMENEE DE L'AIR PAR LES FENETRES

Circuit de récupération de chaleur sur pompe à chaleur intégrée dans le monobloc de l'aspiration des logements, ventilation simple flux, soupapes d'aspiration hygroréglables et réglettes d'introduction d'air autoréglables, hottes à charbon actif, ventilation caves, locaux sous-sol et parking, MCR pour automatisation du bâtiment.

L'extraction de l'air vicié se fera dans les cuisines et les salles humides (douches, salles de bains, salles de douche, WC) par des soupapes hygroréglables.

Les hottes de ventilation des cuisines seront équipées de filtre à charbon actif.

CFC 250 – SANITAIRES

Appareils sanitaires – Descriptif de base

Salle de bains :

Baignoire 180 x 80 en acier avec pieds et set d'isolation phonique
Mélangeur de bain
Flexible de douche métallique
Douche à main et support de douche
Lavabo simple ou double en céramique (dimensions selon la typologie)
Meuble sous lavabo
Mélangeur lavabo
Armoire de pharmacie
Porte-savon
Barre à linge chromée
Cuvette murale céramique et chasse d'eau à encastrer
Plaque de fermeture blanc ou chromé, selon choix acquéreur
Siège avec couvercle à abaissement automatique
Porte-papier
Porte-balai

Salle de douches :

Receveur 90 x 110 en acier avec pieds et set d'isolation phonique
Paroi de douche
Mélangeur de bain
Flexible de douche métallique
Douche à main
Glissière de douche
Lavabo en céramique
Mélangeur lavabo
Miroir sur lavabo
Porte-savon
Barre à linge chromée
Cuvette murale céramique et chasse d'eau à encastrer
Plaque de fermeture blanc ou chromé, selon choix acquéreur
Siège avec couvercle à abaissement automatique
Porte-papier
Porte-balai

WC :

Cuvette murale céramique et chasse d'eau à encastrer
Plaque de fermeture blanc ou chromé, selon choix acquéreur
Siège avec couvercle à abaissement automatique
Lave-mains en céramique
Mélangeur lavabo
Miroir sur lavabo
Porte-savon
Porte serviette
Porte-papier
Porte-balai

Raccordements des compteurs d'eau chaude sanitaire situés dans les gaines près des points d'eau de chaque appartement.

Installation de parois de douche.

Distribution générale

Conduites d'eau froide.

Introduction d'eau en tuyau PE pression.

Distribution horizontale et verticale.

Raccordements en tube Instaflex.

Conduites d'eau chaude.

Exécution idem eau froide.

Comptage individuel eau chaude et eau froide par appartement, raccordement et liaison à une centrale m-bus, relevé à distance.

Conduites d'eaux usées.

Les colonnes de chute, les écoulements incorporés et raccordements aux appareils.

Les colonnes de chutes sont isolées phoniquement.

Pompes de relevage pour les eaux usées de surface.

Raccordement d'une colonne de lavage et séchage : un robinet et écoulement anti-refoulement pour branchement de la colonne.

Raccordement cuisine : évier et lave-vaisselle.

CFC 258 – CUISINES

Budget alloué chez le cuisiniste (prix public) :

- 25'000.- TTC / appartement pour les 2, 3 pièces.
- 30'000.- TTC / appartement pour les 4 pièces.

CFC 261 – ASCENSEURS

Ascenseur 8 personnes, vitesse 1 m/sec. Portes palières télescopiques automatiques encastrées dans un panneau frontal, en tôle inox structurée, finitions selon concept architectural.

CFC 271 – PLATRERIE

Enduit gypse sur plafonds BA prêts à recevoir une peinture de finition.

Enduit gypse sur murs béton et briques.

Enduit de lissage sur les faux-plafond plâtres et sur les cloisons et contre-cloisons.

Faux plafonds hydrofuges dans les salles de bains et salles de douches, selon plans architecte si nécessaire.

Faux plafonds fermacell ou placoplâtre sur les plafonds rampants.

Faux plafonds acoustiques dans les halls et sas entrées, selon concept architectural et préconisations de l'acousticien.

Rails à rideaux (2 rails par fenêtre) sur les fenêtres des séjours, sauf sous pente.

Cloisons de séparation type Knauf, ossature métallique, isolation et panneaux en plâtre cartonné, épaisseur de 100 mm.

Plaque hydrofuge sur toutes les faces des pièces d'eaux (salles de bain, douche et WC).

CFC 272 – OUVRAGES METALLIQUES

Portes :

Porte principale basculante pour l'accès au sous-sol en acier thermolaqué IGP ou RAL au choix des Maîtres de l'ouvrage, avec ouverture motorisée.

Porte basculante sectionnelle individuelle motorisée pour les box.

Portes coulissantes coupe-feu dans le parking. Commande à la fermeture par une détection incendie.

Portes intérieures EI30 en métal sous-sol. Cadre en applique sur maçonnerie béton, panneau EI30 avec ferme-porte en applique selon localisation du concept de protection incendie.

Serrurerie courante :

Garde-corps rampant et droit dans les cages d'escalier en barreaudage inox thermolaqué teinte IGP ou RAL selon choix des Maîtres de l'ouvrage.

Main courante rampante dans les cages d'escalier contre mur sur col de cygne teinte IGP ou RAL selon choix des Maîtres de l'ouvrage.

Garde-corps des balcons et terrasses, en barreaudage inox thermolaqué teinte IGP ou RAL selon choix des Maîtres de l'ouvrage.

Escaliers droits et en colimaçon pour les appartements en duplex.

Blocs boîtes aux lettres en aluminium thermolaqué teinte IGP ou RAL selon choix des Maîtres de l'ouvrage, pour chaque montée.

Plinthes métalliques dans les halls d'entrée, teinte IGP ou RAL selon choix des Maîtres de l'ouvrage.

Supports à vélos.

CFC 273 – MENUISERIES INTERIEURES

Portes palières :

Cadre applique (ou encastré) en bois massif dur.

Serrure trois points, poignées et rosaces en inox conique anti-effraction, seuil à battue en inox, double joint caoutchouc sur 4 côtés.

Panneaux lourds certifiés EI30, atténuation phonique, selon norme SIA accrue.

Finition des faces en placage bois verni d'usine ou revêtement stratifié selon choix des Maîtres de l'ouvrage.

Encadrement en bois, finition dito panneau de porte.

Portes de communication :

Cadre, faux-cadre et embrasure en bois, revêtement stratifié selon choix des Maîtres de l'ouvrage.

Panneaux mi-lourds, revêtement stratifié, teinte selon choix des Maîtres de l'ouvrage.

Portes coulissantes à bandeaux pour les salles de bains et l'accès aux escaliers duplex selon plans.

Armoires :

Armoires normalisées, localisation selon plans d'architecte.

Corps d'armoire en panneaux agglomérés, finition mélaminée, teinte selon choix des Maîtres de l'ouvrage.

Hall d'entrée, découpes pour intégration de tableau électrique et collecteur de chauffage.

Séparations de caves :

Séparations de caves et portes en claire-voie avec ferrures et serrures.

Habillage bois :

Placage bois dans le hall d'entrée et circulation d'accès à l'ascenseur sur rez-de-chaussée uniquement, selon concept architectural.

CFC 275 – SYSTEME DE VERROUILLAGE

Cylindre et clés pour la porte palière, locaux, boîtes à lettres, portes de caves, box garages sur mise en passe.

Cylindres SI sur locaux techniques et accès.

CFC 281 – CHAPES

Chapes flottantes avec couche phonique sur tous les étages.

Isolation thermique additionnelle au rez de chaussée selon concept énergétique.

CFC 281.6 – CARRELAGES ET FAIENCES

Communs :

Hall d'entrée des immeubles, escaliers, paliers sur tous les niveaux, couloirs aux étages, couloirs d'accès au sous-sol, ascenseur carrelage format jusqu'à 60 x 60 cm

Prix public de fourniture : 90.- TTC/m².

Selon concept architectural.

Appartements :

Carrelages et faïences dans les pièces suivantes : salle de bains, salle de douches et WC séparé, faïences toute hauteur.

Carrelage dans les cuisines.

Pose parallèle, format jusqu'à 60 x 60 cm y compris double encollage, formats supérieurs ou difficulté de pose avec plus-value à charge de l'acquéreur.

Prix public de fourniture : CHF 70.- TTC/m².

CFC 281.7 – PARQUETS

Séjour, dégagement, mezzanine, chambres revêtues de parquet.

Parquet fini en chêne vitrifié d'usine, finition verni mat, posé à l'anglaise.

Prix public de fourniture : CHF 120.- TTC/m².

Plinthes dimensions 40x12 mm teinte dans la même gamme que le parquet.

CFC 285 – PEINTURE

Appartements :

Exécution d'un revêtement en fibre de verre type Variovlies, y compris 2 couches de dispersion blanche sur l'ensemble des murs à l'exception des salles d'eau.

Finition des plafonds : application d'une peinture mate de couleur blanche, peinture émail dans les salles d'eau.

Parties communes : Hall d'entrée des immeubles, escaliers, paliers sur tous les niveaux, couloirs aux étages, couloirs d'accès au sous-sol

Exécution d'un revêtement en fibre de verre type Variovlies, y compris 2 couches de dispersion blanche sur l'ensemble des murs.

Finition des plafonds : application d'une peinture mate de couleur blanche.

Sous-sol :

Parking, box, garages, locaux techniques, poussettes, vélos, cave : dispersion 2 couches sur murs et plafonds.

Peinture de sol, sous-sol hors circulation type bouche pore incolore ou équivalent.

Peinture mur et plafond sur béton brut ou plot ciment.

Marquage au sol lignes de stationnement et numéro de places.

CFC 287 – NETTOYAGE BATIMENT

Nettoyage de fin chantier après travaux dans les appartements, les parties communes, ensemble des locaux techniques et des locaux au sous-sol.

CFC 421 – AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Les aménagements extérieurs seront réalisés selon le concept paysager défini par les Maîtres de l'ouvrage.

Chemins d'accès, plantations selon plan des aménagements extérieurs comprenant :

- Arrosage automatique pour les plantes des parties communes.
- Arrosage automatique pour les jardin des parties privées.
- Murets en gabion et escaliers béton extérieurs.
- Surfaces carrossables pompiers.
- Cheminements et accès piétons.

RECEPTION DES TRAVAUX

La réception de l'ouvrage se déroulera en plusieurs étapes :

- Réception intermédiaire afin de contrôler les cloisons et les techniques, avant de réaliser les chapes.
- Pré-réception, 30 jours avant la réception, établissement d'une liste de retouches, avant nettoyage de chantier.
- Réception de l'ouvrage, établissement d'une liste de retouches qui selon la norme SIA doivent être levées par les entreprises adjudicées au plus vite.

La réception des travaux se fera conformément aux normes SIA. Cependant, il est précisé que certaines observations qui pourraient être relayées par les Maîtres d'ouvrage comme défauts ne seront pas prises en considération, notamment :

- Toute microfissure ne dépassant pas 1 mm d'épaisseur.
- Tout défaut non visible debout à une distance de 3.00 m.
- Toute rayure, tache ou bulle d'air sur un verre, non visible à 3.00 m et sans contre-jour.
- La tolérance de construction pour les murs en béton est, en verticalité de : 12 mm pour une hauteur de 2.50 m.
- La tolérance pour la flèche des plafonds en béton est de : $L / 350$, L étant la longueur de la portée.
- La tolérance de construction pour les cloisons sèches est, en verticalité de : 5 mm pour une hauteur de 2.50 m.

Les revêtements de sols, murs et plafonds sont réceptionnés debout, avec une lumière naturelle non rasante et sans contre-jour. Les défauts qui pourraient être visibles lors d'un éclairage artificiel rasant ne seront pas pris en considération.

Les joints souples entre les matériaux finis tels que acryliques ou silicones nécessitent un entretien et n'entrent pas dans le cadre de la garantie SIA. Le remplacement, si nécessaire, sera à la charge de l'acquéreur.

CONDITIONS D'EXECUTION

Le présent descriptif nécessite préalablement quelques informations sur les principes généraux qui régleront la bonne marche de ce dossier.

Les Maîtres d'ouvrage confient au bureau Cerutti architectes SA la réalisation de l'opération, lequel assure la direction des travaux.

La gestion des travaux en plus et moins-value est obligatoirement confiée au bureau Cerutti architectes SA.

Afin de conserver une unité d'ensemble à ce projet, les détails de construction, les couleurs et les teintes des éléments composant l'enveloppe extérieure des immeubles, seront définis par le bureau Cerutti architectes SA, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes.

Les Maîtres d'ouvrage adjudgent tous les travaux à des entreprises de leur choix. Le promettant-acquéreur ne peut pas imposer une entreprise non adjudgée pour ses propres travaux.

Les Maîtres d'ouvrage se réservent la possibilité de modifier, en tout temps, les matériaux ou modes d'exécution mentionnés dans le présent descriptif, sans toutefois que ces modifications ne puissent porter préjudice au promettant-acquéreur, ni modifier les caractéristiques essentielles de la construction, objet du présent descriptif.

L'opération est réalisée sur la base de l'expérience, des lois, des règlements et des normes SIA en vigueur au moment de l'octroi du permis de construire.

Toutes les prestations énumérées dans le présent descriptif sont convenues exclusivement avec les entreprises adjudgées, choisies par les Maîtres d'ouvrage.

Un planning décisionnel des travaux de modification pour le promettant-acquéreur sera établi par le bureau Cerutti architectes SA. En cas de non respect de ce planning, le choix de base du présent descriptif sera retenu.

Le coût des modifications demandées par le promettant-acquéreur devra être payé sur le compte de construction des Maîtres d'ouvrage qui sera mentionné sur chaque devis, ceci préalablement à la commande des travaux aux entreprises concernées. Toute modification pourra éventuellement entraîner un report de la date de livraison.

En cas de non paiement dans le délai imparti d'une prestation complémentaire demandée par le promettant-acquéreur, Cerutti architectes SA réalisera les travaux conformément au présent descriptif, c'est-à-dire selon le choix de base.

Aucune modification ne sera admise si elle entraîne un retard sur le planning général des travaux, notamment par rapport aux autres lots de la PPE.

Pour toute modification demandée entraînant des plus-values, des compléments de plans et de suivi de chantier, un montant de 15% TTC de ces travaux sera facturé par Cerutti architectes SA au promettant-acquéreur, avec un minimum de CHF 250.- TTC dès le 3ème devis à réaliser par l'entreprise. En cas de renoncement, les études y relatives seront facturées au temps consacré, à raison de CHF 160.- TTC / heure, idem en cas d'une-moins value pour la suppression d'une prestation prévue de base. Les deux premiers rendez-vous avec le bureau Cerutti architectes SA seront offerts.

Les travaux se font exclusivement avec les entreprises adjudgées. En cas de refus, les budgets seront restitués à hauteur de 70% du montant. Les travaux se feront alors par le promettant-acquéreur après la réception de l'appartement sous leur entière responsabilité.